

PUBLIC CONCERNE	Référent(e) sécurité Salarié(e) désigné(e) compétent (e) en santé sécurité	PREREQUIS	Aucun prérequis.	DATES	Intra (à définir ensemble)
DUREE	3 jours	PRIX	Intra : nous consulter	LIEU	Inter, voir dates et lieux ci-après

CONTENU GENERAL DE LA FORMATION

La formation aborde :

- ◆ Les enjeux de la sécurité
- ◆ Les acteurs de la prévention
- ◆ Le cadre réglementaire : obligations de sécurité, les principes généraux de prévention, l'évaluation des risques
- ◆ Les principales obligations réglementaires
- ◆ Les méthodes et techniques d'analyse des risques et d'analyse des incidents / accidents

OBJECTIFS DE FORMATION

- ◆ Exercer ses missions de référent sécurité, notamment en relation avec les principales obligations réglementaires en matière de prévention des risques professionnels
- ◆ Etre capable d'analyser les risques professionnels et les situations de travail
- ◆ Etre capable d'analyser des accidents du travail et des incidents

PROGRAMME

Partie 1 : La prévention : enjeux, acteurs, principes et démarche

- Les acteurs de la prévention : rôles, missions, compétences
- Les enjeux de la Sécurité
- Définition des accidents du travail et des maladies professionnelles
- Le cadre réglementaire et les principes généraux de prévention
- De l'évaluation des risques à la démarche de prévention
- L'évaluation des risques : réglementation, méthode et outils, pénibilité, fiche de prévention
- Les risques professionnels : chute de plain-pied, gestes et postures, risques psychosociaux, travail isolé, machine, électrique, incendie, agents chimiques, travail en hauteur...

Partie 2 : Les principales obligations réglementaires

- L'accueil des nouveaux, les formations obligatoires
- Intervention d'entreprises extérieures : plan de prévention et protocole
- Les contrôles et vérifications périodiques obligatoires et le registre de sécurité
- Registres et document obligatoires : les fondamentaux



Partie 3 : L'analyse des accidents du travail

- Conséquences des accidents du travail et maladies professionnelles
- La déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles
- La surveillance médicale
- L'analyse des accidents du travail
- L'organisation des secours : matériel, procédure, exercices



MOYENS PÉDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT - ANIMATION

- Formation en présentiel
- Une approche pédagogique pragmatique et concrète basée sur de nombreuses mises en situation
- Exercices sous forme d'étude de cas et questionnaires ; chaque partie comprend un cas pratique
- Une documentation très complète est remise
- FORMATEUR : la formation est assurée par un animateur/consultant en prévention des risques professionnels

DISPOSITIF DE SUIVI – VALIDATION DES ACQUIS – DOCUMENT(S) DELIVRE(S) SUITE A L'EVALUATION DES ACQUIS

- En début de formation : recueil des attentes et objectifs individuels des stagiaires par un tour de table
- En fin de formation : tour de table pour relever le niveau d'atteinte des objectifs et réponse aux attentes exprimées par les stagiaires
- Evaluation de la satisfaction des stagiaires : fiche d'évaluation Qualité à chaud
- Évaluation des acquis de la formation : questionnaire, étude de cas sur l'analyse d'un accident, exercices d'analyse des risques
- Fiche de présence
- Attestation de formation

DELAIS D'ACCES

- La durée estimée entre la validation du projet par le commanditaire et le début de la prestation sera précisée en amont dans l'offre commerciale.

ACCESSIBILITE

- Pour les formations intra, les conditions d'organisation spécifiques pour les personnes en situation de handicap sont précisées dans l'offre commerciale.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Confirmation de la commande

Commanditaire (représentant du client qui passe commande, il s'agit du donneur d'ordre)

Toute commande est ferme et définitive. Tout accord de collaboration est formalisé :

- dès signature du bulletin d'inscription ;
- après émission de votre part d'un bon de commande, dans le cadre de vos procédures internes.

Tous ces documents doivent parvenir avant démarrage de la prestation par mail : administratif@aqse-france.com ou par courrier à l'adresse suivante : AQSE - 13, rue de la Poste 38170 SEYSSINET-PARISSET.

Le commanditaire de l'action devra faire le nécessaire auprès de ses services administratif et comptable, afin qu'ils soient avertis des conditions définies entre les deux parties, y compris montant et délai de règlement.

Convention de formation

Une convention de formation sera établie entre le client et AQSE. Ce document est obligatoire pour toute formation. Il devra nous être retourné signé et tamponné dans les meilleurs délais et ce avant le démarrage de la formation.

La convention reprendra tous les renseignements que le commanditaire communiquera à AQSE par l'intermédiaire de la fiche de renseignements administratifs inter fournie.

Votre interlocuteur administratif : florence Boillon - 04 38 12 88 56

Prise en charge

Si le client souhaite qu'un organisme collecteur (OPCO) prenne en charge le règlement de la prestation de formation, il lui appartient d'en informer AQSE au plus tôt.

Le client établit préalablement un dossier de prise en charge auprès de son organisme collecteur et communique à AQSE les coordonnées de celui-ci dans la fiche de renseignements administratifs inter fournie.

Conditions de règlement

Une facture sera émise après chaque session de formation, accompagnée de la feuille d'émargement et des attestations individuelles de formation, sauf cas exceptionnel convenu entre les deux parties.

Le délai de paiement est fixé à **30 jours à compter de la date de facturation**. Le délai respectera dans tous les cas celui fixé par la loi « LME » du 4 août 2008.

Utilisation de la documentation remise

Les documents remis aux participants sont réservés à leur usage exclusif. Ils ne seront cédés en aucun cas à des tiers. Leur reproduction est **interdite**.

Annulation ou report du fait de AQSE

Dès confirmation de la commande ou signature de la convention de formation, AQSE s'engage à réaliser la formation aux dates programmées, sauf cas de force majeure.

Annulation ou report du fait du client

Toute annulation ou report du fait du client devra être formulé par écrit et peut engager des frais selon les modalités suivantes :

- **annulation au minimum 15 jours ouvrés** avant le début de l'action de formation : pas de facturation de frais d'annulation ;
- **annulation entre 15 jours et 6 jours ouvrés** avant le début de l'action de formation : facturation de frais d'annulation à hauteur de 50 % du coût pédagogique ;
- **annulation à moins de 6 jours ouvrés** avant le début de l'action de formation : facturation de frais d'annulation correspondant à la totalité du coût pédagogique.

AQSE Conseil Formation se réserve toutefois le droit de déduire les frais qu'elle justifie avoir engagés en vue de la session annulée tels que les frais de location de salle, de matériel, d'impression de documents, de déplacement... Si besoin, le client s'engage à se substituer à l'organisme gestionnaire de ses fonds de formation pour l'application des articles ci-dessus. La prise en compte de cette annulation fera l'objet d'un écrit de notre part.

Litige

En cas de différend quant à l'interprétation ou l'exécution de la présente offre, AQSE Conseil Formation et l'entreprise s'engagent à rechercher un règlement amiable. À défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de GRENOBLE.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ORGANISATION

Convocation des stagiaires

AQSE adresse au commanditaire les convocations nominatives, plan d'accès, à transmettre aux participants **avec** le programme de la formation **et** le règlement intérieur de formation. Le commanditaire transmet tous ces documents à chaque participant. L'heure de démarrage est 8h50 uniquement le premier jour. L'animateur définit ensuite les horaires avec son groupe sur la base de 7h/jour.

Accueil, accompagnement et formation des personnes en situation de handicap (PSH)

Si un participant est en situation de handicap, AQSE devra en être avertie **dès** le premier contact. Selon le type de handicap, AQSE mettra en place, conjointement avec le commanditaire, les conditions d'accueil, d'accompagnement et de formation ou orientera le commanditaire vers des structures expertes.

Evaluation des prérequis

Concernant les prérequis minimums, le commanditaire devra s'assurer que chaque stagiaire est capable de parler, lire et écrire en français. Si ces prérequis ne sont pas assurés, le commanditaire en informe AQSE pour définir la conduite à tenir (adaptation ou annulation du stage).

Dans le cas de prérequis techniques éventuels, AQSE fournira, en amont, un questionnaire d'évaluation et positionnement.

Mesures sanitaires

En période de COVID, la superficie de la salle doit permettre le respect de la distanciation physique entre chaque participant. AQSE présentera les consignes COVID aux stagiaires avant chaque formation. AQSE communique un protocole COVID19 avec les convocations.

Cas du distanciel - Classe virtuelle

Concernant les formations en Distanciel, AQSE utilise la plate-forme Zoom.
Le commanditaire communique à AQSE les adresses mail des participants.

Le commanditaire s'assure que le stagiaire est doté :

- d'un accès internet, avec une connexion suffisante permettant un flux vidéo ;
- d'un matériel informatique de base, à savoir un PC individuel, avec micro et webcam.

Le commanditaire s'assure que le stagiaire :

- est autonome pour la prise en main du matériel, ou met en place l'accompagnement nécessaire ;
- accepte la charte de la bonne pratique visio, en annexe du règlement intérieur ;
- est disponible aux horaires prévus, même en cas de télétravail.

Si l'une des conditions n'est pas remplie, le commanditaire en informe AQSE pour définir les modalités d'accompagnement ou de formation.

AQSE prend en charge les invitations au stage. Un guide classe virtuelle destiné au participant, contenant notamment un tuto d'utilisation de Zoom, sera transmis.

Bulletin d'inscription

DATES SESSIONS	
<input type="checkbox"/>	15/16/17 juin 2022
<input type="checkbox"/>	16/17/18 novembre 2022
<input type="checkbox"/>	19/20/21 décembre 2022
Formation obligatoire (Loi N°2021-1018 du 2 août 2021)	

Lieux : Paris-La Défense/Tour Ariane
Toute inscription devra être accompagnée du règlement
(En intra dans vos locaux, nous consulter pour un devis)

Nos autres Inters CSE :
PARIS GARE DE LYON, LILLE, GRENOBLE, TOULOUSE, LYON,
Bulletin d'inscription sur demande

Etablissement

Raison sociale
Adresse
Téléphone Effectif
N° SIRET

Responsable de l'inscription

Mlle Mme M. Téléphone Portable
Nom Prénom
Fonction E-mail

Participant à la formation

NOM	PRENOM	FONCTION

3 jours : 890 € HT soit 1068 € TTC/personne.

100% du montant TTC à l'inscription par virement ou chèque établi à l'ordre de AQSE Conseil Formation. Une facture acquittée sera envoyée dès réception du règlement. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes.

Date :

Signature :

Cachet de l'entreprise :

Bulletin d'inscription à renvoyer par mail à administratif@aqse-france.com **entièrement** rempli, signé et tamponné, au plus tard 1 mois avant le démarrage de la session. **L'inscription ne sera ferme et définitive qu'à réception de la fiche de renseignements administratifs INTER complétée.**

Bulletin d'inscription

DATES SESSIONS		
<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/>	5/6/7 OCTOBRE 2022	
<input type="checkbox"/>		
Formation obligatoire (Loi N°2021-1018 du 2 août 2021)		

Lieux : Paris Gare de Lyon-Tour de l'horloge.
Toute inscription devra être accompagnée du règlement
(En intra dans vos locaux, nous consulter pour un devis)

Nos autres Inters CSE :
PARIS LA DEFENSE, LILLE, GRENOBLE, TOULOUSE, LYON,
Bulletin d'inscription sur demande

Etablissement

Raison sociale

Adresse

Téléphone..... Effectif

N° SIRET

Responsable de l'inscription

Mlle Mme M. Téléphone..... Portable

Nom Prénom.....

Fonction E-mail

Participant à la formation

NOM	PRENOM	FONCTION

3 jours : 890 € HT soit 1068 € TTC/personne.

100% du montant TTC à l'inscription par virement ou chèque établi à l'ordre de AQSE Conseil Formation. Une facture acquittée sera envoyée dès réception du règlement. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes.

Signature :

Date :

Cachet de l'entreprise :

Bulletin d'inscription à renvoyer par mail à administratif@aqse-france.com **entièrement** rempli, signé et tamponné, au plus tard 1 mois avant le démarrage de la session. **L'inscription ne sera ferme et définitive qu'à réception de la fiche de renseignements administratifs INTER complétée.**

Bulletin d'inscription

DATES DE SESSIONS	
<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	12/13/14 AVRIL 2022
<input type="checkbox"/>	
Formation obligatoire (Loi N°2021-1018 du 2 août 2021)	

Lieux : LYON PART DIEU

Toute inscription devra être accompagnée du règlement
(En intra dans vos locaux, nous consulter pour un devis)

Nos autres Inters CSE :

PARIS LA DEFENSE, PARIS GARE DE LYON, LILLE,
GRENOBLE, TOULOUSE.

Bulletin d'inscription sur demande

Etablissement

Raison sociale
Adresse
Téléphone..... Effectif
N° SIRET

Responsable de l'inscription

Mlle Mme M. Téléphone Portable
Nom Prénom.....
Fonction E-mail

Participant à la formation

NOM	PRENOM	FONCTION

3 jours : 890 € HT soit 1068 € TTC/personne.

100% du montant TTC à l'inscription par virement ou chèque établi à l'ordre de AQSE Conseil Formation. Une facture acquittée sera envoyée dès réception du règlement. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes.

Signature :

Date :

Cachet de l'entreprise :

Bulletin d'inscription à renvoyer par mail à administratif@aqse-france.com **entièrement** rempli, signé et tamponné, au plus tard 1 mois avant le démarrage de la session. **L'inscription ne sera ferme et définitive qu'à réception de la fiche de renseignements administratifs INTER complétée.**

DATES SESSIONS		
<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/>	19/20/21 OCTOBRE 2022	
<input type="checkbox"/>		
Formation obligatoire (Loi N°2021-1018 du 2 août 2021)		

Lieux : EYBENS

Toute inscription devra être accompagnée du règlement
(En intra dans vos locaux, nous consulter pour un devis)

Nos autres Inters CSE :

PARIS GARE DE LYON et LA DEFENSE, LILLE, TOULOUSE, LYON

Bulletin d'inscription sur demande

Etablissement

Raison sociale

Adresse

Téléphone..... Effectif

N° SIRET

Responsable de l'inscription

Mlle Mme M. Téléphone Portable

Nom Prénom.....

Fonction E-mail

Participant à la formation

NOM	PRENOM	FONCTION

3 jours : 890 € HT soit 1068 € TTC/personne.

100% du montant TTC à l'inscription par virement ou chèque établi à l'ordre de AQSE Conseil Formation. Une facture acquittée sera envoyée dès réception du règlement. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes.

Signature :

Date :

Cachet de l'entreprise :

Bulletin d'inscription à renvoyer par mail à administratif@aqse-france.com **entièrement** rempli, signé et tamponné, au plus tard 1 mois avant le démarrage de la session. **L'inscription ne sera ferme et définitive qu'à réception de la fiche de renseignements administratifs INTER complétée.**

Bulletin d'inscription

DATES SESSIONS	
<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	21/22/23 JUIN 2022
Formation obligatoire (Loi N°2021-1018 du 2 août 2021)	

Lieux : Lille rue du Vx Faubourg (proche gare)
Toute inscription devra être accompagnée du règlement
(En intra dans vos locaux, nous consulter pour un devis)

Nos autres Inters CSE :
PARIS GARE DE LYON et LA DEFENSE, GRENOBLE,
TOULOUSE, LYON
Bulletin d'inscription sur demande

Etablissement

Raison sociale

Adresse

Téléphone..... Effectif

N° SIRET

Responsable de l'inscription

Mlle Mme M. Téléphone Portable

Nom Prénom.....

Fonction E-mail

Participant à la formation

NOM	PRENOM	FONCTION

3 jours : 890 € HT soit 1068 € TTC/personne.

100% du montant TTC à l'inscription par virement ou chèque établi à l'ordre de AQSE Conseil Formation. Une facture acquittée sera envoyée dès réception du règlement. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes.

Signature :

Date :

Cachet de l'entreprise :

Bulletin d'inscription à renvoyer par mail à administratif@aqse-france.com **entièrement** rempli, signé et tamponné, au plus tard 1 mois avant le démarrage de la session. **L'inscription ne sera ferme et définitive qu'à réception de la fiche de renseignements administratifs INTER complétée.**

DATES SESSIONS		
<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/>	11/12/13 MAI 2022	
<input type="checkbox"/>		
Formation obligatoire (Loi N°2021-1018 du 2 août 2021)		

Lieux : Toulouse Charles Rémusat
Toute inscription devra être accompagnée du règlement
(En intra dans vos locaux, nous consulter pour un devis)

Nos autres Inters CSE :
PARIS GARE DE LYON et LA DEFENSE, LILLE, GRENOBLE,
LYON
Bulletin d'inscription sur demande

Etablissement

Raison sociale
Adresse
Téléphone..... Effectif
N° SIRET

Responsable de l'inscription

Mlle Mme M. Téléphone Portable
Nom Prénom.....
Fonction E-mail

Participant à la formation

NOM	PRENOM	FONCTION

3 jours : 890 € HT soit 1068 € TTC/personne.

100% du montant TTC à l'inscription par virement ou chèque établi à l'ordre de AQSE Conseil Formation. Une facture acquittée sera envoyée dès réception du règlement. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes.

Signature :

Date :

Cachet de l'entreprise :

Bulletin d'inscription à renvoyer par mail à administratif@aqse-france.com **entièrement** rempli, signé et tamponné, au plus tard 1 mois avant le démarrage de la session. **L'inscription ne sera ferme et définitive qu'à réception de la fiche de renseignements administratifs INTER complétée.**

